



ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème législature

Retraite des anciens salariés de la sidérurgie

Question écrite n° 2723

Texte de la question

M. Jean-Louis Masson attire l'attention de Mme la ministre des solidarités et de la santé sur la détresse des anciens salariés du groupe Arcelor-Mittal. En effet, les anciens sidérurgistes de ce groupe industriel mis en congé longue durée (CLD) se rendent compte que pendant ces années passées en CLD, ils n'avaient pas pu cotiser pour leur retraite. Au moment de la liquidation de leurs droits, ils se retrouvent avec une retraite minorée. C'est pourquoi il la remercie de bien vouloir lui faire un point rapide sur cette question et de lui indiquer les mesures urgentes qu'elle entend prendre afin de restaurer la retraite et le pouvoir d'achat des anciens ouvriers de la sidérurgie de ce groupe.

Données clés

Auteur : [M. Jean-Louis Masson](#)

Circonscription : Var (3^e circonscription) - Les Républicains

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 2723

Rubrique : Retraites : régime général

Ministère interrogé : [Solidarités et santé](#)

Ministère attributaire : [Solidarités et santé](#)

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [7 novembre 2017](#), page 5397

Question retirée le : 1er septembre 2020 (Fin de mandat)